

**SYNDICAT MIXTE
De l'ŒUF DE LA RIMARDE ET
DE L'ESSONNE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
Du 18 Décembre 2025**

Le Conseil Syndical s'est réuni le 11 Décembre 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 18 Décembre 2025 à 9h30 à Estouy (les délibérations seront adoptées sans l'obligation du quorum).

NB : les questions et remarques ont été formulées lors de la 1^{ère} séance.

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. DUAULT, RICHET, RIVIERE

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, BRIE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, BERTHELOT, GAINVILLE, Mme RAUTURIER, MM. GAURAT, BOUTEILLE, BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. COULON, CRISSA, VOLKRINGER, LEROY,

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, BROSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM. PALLU, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DENIS, Mme BAUDU, MM. ROBERT, PELLE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. BERARD, LESSEUR, BLONDEAU, LALUQUE, ROUSSEAU, ARCHENAULT, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM. SUTTIN, PROFFIT, MANGEANT, DA SILVA, LACOMBE, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, M. VINCENT, Mme PAILLOUX, M. YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission ZH et PI

Lucas CLOUSEAU : technicien de rivière

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 13 Octobre 2025
- Délibérations à prendre.
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 13 Octobre 2025

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ RIFSEEP (régime indemnitaire) ajout de la catégorie B. (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Ajout d'un bénéficiaire CNAS (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Intention de donner mandat au CDG45 pour lancer la consultation pour les futurs contrats collectifs d'assurance PSC prévoyance et/ou santé. (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Recrutement d'un stagiaire en master M2 et demande de subventions pour le salaire et charges auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Autoriser Monsieur le Président à régler les factures d'investissement à hauteur du quart des crédits votés en 2025 (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Demande de subvention pour le programme de travaux 2026. (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Demande de subvention pour l'équipe technique salaires et charges pour 2026-2027 auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Délibération adoptée sans l'obligation du quorum).
- ❖ Demande de subvention pour acquisition de parcelles au moulin de la Porte à Estouy. (Délibération adoptée sans obligation du quorum).

Vie Syndicale et questions diverses

- Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMPLO pour présenter le programme 2026 de travaux de restauration. 4 tronçons sont prévus :

- 1^{er} tronçon : sur la Rimarde à Yèvre la Ville, le tracé de la Rimarde a été rectifié dans les années 1950 et un ouvrage hydraulique « brise chargé » a été mis en place. Le merlon de curage issu du recalibrage du cours d'eau est présent en rive droite. Sa hauteur particulièrement importante varie entre 1 m et 1,6 m, gênant l'expansion des crues dans le lit majeur. Un ancien méandre est encore tracé dans le lit majeur en rive gauche. On note enfin des foyers de Renouée du Japon.

Le projet est de supprimer totalement l'ouvrage hydraulique. Il est actuellement géré avec les vannes levées en permanence mais il provoque l'accumulation des branches portée par le courant. Cela engendre chaque hiver des embâcles sur un secteur sensible (bourg de Yèvre la Ville) et nécessite des interventions assez lourdes pour leur retrait. L'intérêt de le supprimer complètement permet également d'éviter qu'il puisse être remis en service plus tard, la continuité sera ainsi définitivement restaurée. En accompagnement, l'ensemble du cours d'eau sera restauré et l'ancien méandre sera remis en eau.

La restauration consistera au talutage des berges en déblais remblais pour resserrer le lit. Le lit actuel mesure en effet jusqu'à 12 mètres de large, ce qui est beaucoup trop par rapport au débit que la Rimarde peut accueillir. En rive droite, le merlon de curage sera arasé pour restaurer le débordement de la Rimarde dans le lit majeur comme cela devrait être fait naturellement. Enfin la Renouée du Japon sera gérée soit par bâchage, soit par une méthode émergente comme l'injection d'eau chaude dans le sol, qui permet de brûler les racines et les rhizomes. Cette méthode est très expérimentale et sera réservée aux secteurs où la Renouée est implantée à l'interface avec des infrastructures, ce qui rend son confinement très compliqué. En effet, la Renouée du Japon peut profiter du moindre interstice pour ressortir.

Monsieur le Président reprend la parole afin d'ajouter l'élément suivant : au niveau financier nous avons des échanges avec d'autres syndicats et EPAGE et le Trésor Public et on nous incite à inscrire nos travaux non plus en section d'investissement mais en section de fonctionnement. Cela va amener des changements, car de ce fait nous ne récupérons plus la FCTVA mais nous pouvons prétendre à des subventions jusqu'à 100%. Ce qui sera le cas pour ce tronçon car les travaux consistent en un effacement d'ouvrage

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante sur le fait que les prochains budgets seront présentés de la manière suivante avec les travaux de restauration inscrits en fonctionnement, ce qui permettra de limiter un montant assez important inscrit chaque année dans la partie dotations aux amortissements qui impactait lourdement la partie dépense en fonctionnement aux détriments d'autres dépenses.

Madame BELOEIL, déléguée titulaire à Augerville la Rivière souhaite savoir les retours d'expérience sur le bâchage de la Renouée du Japon. Monsieur Éric MENARD, technicien de Rivière prend la parole afin de lui apporter une réponse.

Il y a eu un test réalisé sur le site du château de Bouville à Estouy avec la pose d'une bâche d'ensilage, sur une tache dont la surface représentait environ 100 m². Nous avons utilisé ce type de bâche car peu onéreuse et facile à installer. Nous avons réalisé comme un système de sarcophage qui avait pour objectif d'emprisonner les racines. Pour commencer nous avons décapé la partie superficielle du substrat et réalisé une tranchée autour jusqu'à l'eau. La partie superficielle a été intégrée sous la bâche. Pour recouvrir l'ensemble de la poche, nous avons utilisé une terre prélevée

plus loin sur site (zone indemne de Renouée). Pour finir, nous avons réensemencé l'ensemble de la zone avec un mélange de graminée de type prairie. Cette méthode a bien fonctionné car il n'y a pas eu de repousses mais il ne faut pas de présence de sangliers sur le secteur car ils fouillent la terre et ouvrent la bâche facilement. Il ne faut pas d'arbres non plus, parce que si la bâche forme un collet autour avec un interstice la Renouée en profitera pousser entre les deux.

Monsieur PALLU délégué titulaire sur la commune de Vignny demande si en un passage d'eau chaude sur la Renouée de Japon elle sera totalement éradiquée où faudra-t-il plusieurs passage.

Monsieur Emmanuel CAMPLO chargé de mission rivière lui répond que normalement c'est une fois et il a vu sur internet une entreprise du côté de Lyon qui pratique cette méthode, le Syndicat va donc prendre contact avec celle-ci.

Monsieur Hugo VIRETTO, chargé de mission prévention inondations prend la parole pour expliquer la suite des travaux.

- 2^{ème} tronçon : la restauration du Marais des Grands Prés sur la commune d'Ondreville sur Essonne. Les travaux comprennent la réhabilitation de la berge et de la ripisylve sur 300 mètres de long. La présence de nombreux moulins le long de l'Essonne a eu pour conséquence de déplacer le cours d'eau de son thalweg naturel et de le percher. Du fait de la différence de hauteur entre le cours d'eau et les zones humides riveraines, des renards hydrauliques (trous) se forment en berge. Cela a pour conséquence d'envoyer totalement le marais situé en rive droite et de faire régresser la roselière, qui se trouve être un habitat favorable à la nidification du Busard des roseaux (classé EN sur la LRR). Les travaux prévus permettront de conserver cet habitat. La technique envisagée consistera à installer une rangée de pieux légèrement submergés à une distance d'un à deux mètres de la berge et de combler l'espace gagné sur l'Essonne en pente douce. Par la suite, le maintien d'une végétation herbacée sur cette zone sera privilégié afin d'éviter tout nouveau renard hydraulique dû au racinaire d'espèces arborées. Le choix a été fait de réaliser ces travaux sur l'ensemble du linéaire de berge du marais, afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. En effet, plusieurs consolidations de berge ont déjà eu lieu sur ce même site, mais des techniques différentes ont été employées et les linéaires concernés étaient disjoints. Cela a favorisé la formation de renards hydrauliques à l'extrémité de chacune des protections de berge mises en place. En parallèle, un ouvrage sera installé en partie amont du marais afin de garantir une alimentation du marais en période de hautes eaux, le but n'étant pas d'assécher et déconnecter le lit majeur du lit mineur. Cela explique le montant élevé de ces travaux, qui est estimé à 350 000 €. La deuxième partie des travaux concernera la suppression des différentes taches de saules qui se développent au sein de la roselière et qui ont tendance à refermer le milieu. La solution envisagée est de procéder à l'arrachage, puis l'export de la matière en dehors du site. Enfin, quelques secteurs situés sur les parties aval du marais sont colonisés par une espèce exotique envahissante, la Balsamine de l'Himalaya, et seront traités en même temps. Pour terminer, une rampe en enrochement sera installée à l'aval de l'ouvrage situé sur le bras de décharge du moulin afin d'améliorer la continuité écologique.

Le coût budgétisé de 350 000 € paraît élevé par la complexité d'accès au marais, avec une très faible portance des sols et une berge très étroite qui nécessitera plusieurs engins spécifiques adaptés au terrain (pelle à grande géométrie, pelles classiques et dumper à chenilles).

Monsieur COULON 3^{ème} vice-président souhaite prendre la parole pour compléter les informations apportées. Effectivement il y a cinq renards hydrauliques de suite qui sont larges comme une table et qui coulent abondamment, ce qui fait que la rivière est partagée en deux, et c'est en permanence plein d'eau ce qui fait que ça ne joue pas du tout le rôle d'expansion de crue.

- 3^{ème} tronçon : restauration de zone humide sur le périmètre de l'ENS du Moulin de la Porte au niveau de l'étang Jourdain qui a été acquis cette année par le SMORE ainsi que d'autres parcelles acquises précédemment des sœurs Pommereau à côté du terrain de pétanque à Estouy. Les travaux prévus portent sur la restauration de ces parcelles, qui ont servi de déchetterie communale à une époque, puis ont été plantées en conifères et peupliers. Plusieurs sondages réalisés l'année dernière ont permis d'identifier la nature des déchets et d'estimer leur volume. En plus de l'extraction des déchets en décharge agréée, il sera également prévu d'enlever les souches restées en place et de supprimer les essences exogènes présentes sur les parcelles récemment acquises de l'étang Jourdain. Quelques arbres menaçant seront également gérés en même temps. Enfin, une clôture sera installée en bordure des parcelles de l'étang Jourdain, afin de sécuriser l'éco-pâturage déjà en place.

Ces premiers travaux permettront de préparer la seconde phase opérationnelle qui aura lieu après 2026 et qui portera sur une réhabilitation hydromorphologique de la Noue chaude. Quelques aménagements pédagogiques seront également installés, dont un observatoire ornithologique et une connexion avec le sentier de découverte du Moulin de la Porte.

Monsieur Emmanuel CAMPLO reprend la parole pour décrire le dernier tronçon de travaux qui se trouvera sur l'Œuf à Pithiviers le Vieil au niveau de l'étang communal. Ils s'inscrivent dans la continuité des travaux de restauration en cours. La première phase consistait en la restauration de l'Œuf avec la remise en eau de méandres et la création d'une zone humide sur la queue de l'étang. La suite du projet consistera à l'aménagement d'un sentier pédagogique agrémenter des panneaux pédagogiques pour découvrir les différents milieux humides. Le cheminement comportera des platelages sur le modèle des Pâtureaux, cela permettra de traverser l'emprise actuelle de l'étang et de découvrir les différents milieux humides. Le projet prévoit 800 mètres de sentiers, 65 mètres de platelage et cinq panneaux pédagogiques. Il y aura également l'installation de pontons de pêche sur une partie de l'étang qui sera maintenu pour le loisir pêche. Enfin, une clôture sera posée pour l'entretien des zones humides par pâturage.

Monsieur BARRIER 1^{er} vice-président souhaite informer l'assemblée délibérante que les financeurs tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département n'apporte plus d'aide financière sur la partie travaux d'entretien des cours d'eau. Monsieur Hugo VIRETTO apporte également la précision suivante, sur le prochain CTECB le Département du Loiret ne sera pas signataire et concernant la Région Centre à ce jour nous n'avons pas de réponse. Par rapport à ces différents points, Monsieur de BOUVILLE informe l'assemblée que pour la partie entretien des cours d'eau, il va falloir réfléchir à une autre manière de travailler, c'est d'ailleurs sur cette partie que Lucas CLOUSEAU technicien recruté en novembre 2025 va travailler pour trouver une solution convenable, car le coût d'entretien des cours d'eau représente une grosse partie financière du budget du SMORE. Monsieur le Président précise qu'il y a eu un engagement auprès de 4 communautés de communes de respecter la prévision budgétaire des cotisations sur 5 ans. Ce qui fait que si le SMORE perçoit moins de subventions, il faudra réduire la voilure des travaux pour pouvoir équilibrer le budget. Sachant qu'il faut quand même que le programme signé avec l'Agence de l'Eau sur 5 ans soit quand même respecté en termes d'échéance des travaux prévus dans celui-ci car ça fait partie du plan de marche à respecter.

Monsieur Hugo VIRETTO informe l'assemblée de l'arrivée de Mila VUJICIC, alternante en poste depuis octobre 2025 et présente jusqu'à la fin août 2026. Elle est actuellement en master 2 gestion des risques naturels et travaillera sur la prévention des inondations. Une de ses missions sera de réfléchir à l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve au regard de l'enjeu inondation. Cela passera par une identification de zones à enjeux et une priorisation des secteurs d'interventions. Cette mission sera effectuée en collaboration avec l'ensemble de l'équipe technique du SMORE, et plus particulièrement Lucas CLOUSEAU, ainsi qu'avec la participation des élus.

Monsieur de BOUVILLE souhaite faire un point sur les acquisitions de parcelles en cours, en expliquant que la réactivité des notaires est très problématique, sachant qu'actuellement nous avons une dizaine de dossiers en cours avec des procédures qui pourraient être relativement simples car le SMORE est propriétaire riverain, donc il n'y a pas de demande de voisinage à faire. Sachant que pour la majorité des dossiers, les personnes sont âgées et souhaitent rapidement faire la vente afin de préparer leur succession.

Monsieur PALLU, délégué titulaire sur la commune de Vignny demande quand vont redémarrer les travaux de curage sur la Laye du Sud. Monsieur Hugo VIRETTO lui répond que les travaux vont reprendre en fonction de la disponibilité de l'entreprise, des exploitants et des conditions climatiques. Il profite de cette question pour rappeler qu'il y aura une discussion à mener avec l'ensemble des exploitants et des propriétaires des parcelles, en incluant la Chambre d'Agriculture et certainement l'Agence de l'Eau et plusieurs autres acteurs locaux. Pour rappel, la première phase de travaux correspond à une réponse d'urgence à la demande des exploitants riverains. En parallèle, la DDT exige que des solutions pérennes, qui passeraient par la restauration de zones d'expansion de crues du cours d'eau, soient mises en place afin de ne pas avoir à reproduire le curage. L'idée serait également de mettre en place un système de compensation financière qui prendraient la forme de paiements pour service environnementaux. Pour cela il faut trouver les financements, l'Agence de l'Eau en finance mais c'est plutôt fléchi sur les airs d'alimentation de captage. Il y a aussi des fonds disponibles au niveau de la Chambre d'Agriculture. Sur ce point là Monsieur COULON, 3^{ème} vice-président souhaite intervenir en expliquant que ces fonds de compensation sont liés à des infrastructures qui prennent des terres agricoles et les bénéficiaires sont chargés d'abonder un fond qui est réparti dans des commissions, sur certaines opérations qui sont d'intérêt général naturels ou agricoles. De ce fait le SMORE a sollicité une aide de la Chambre d'Agriculture par rapport aux travaux de curage, à l'heure actuelle nous n'avons reçu aucune réponse. Elle n'est pas forcément favorable car ça pourrait mettre en pied dans l'engrenage et faire des précédents.

Monsieur COULON, 3^{ème} vice-Président souhaite préciser que sur la partie compensation, la Chambre d'Agriculture travaille au niveau régional pour essayer d'établir des barèmes, sachant que ça se fait ailleurs, il y a déjà eu des expériences. Par rapport aux zones d'expansions ça peut être fait soit e compensation d'exploitation, soit par achats de parcelles, donc les deux solutions sont ouvertes à discussion. Mais c'est un travail de longue haleine. Monsieur COULON précise que suite à la première phase de travaux, on peut observer un bon écoulement et que c'est fonctionnel même si la totalité des travaux n'est pas encore fini. Et Monsieur de BOUVILLE reprend la parole afin de mettre en avant qu'il y a quand même une bonne progression par rapport aux années antérieures où il n'y avait rien qui aboutissait. Il y a quand même une bonne amorce d'engager. Et Monsieur Hugo VIRETTO souhaite soulever un point positif, à savoir que la discussion n'est pas rompue que ce soit avec les agriculteurs ou la Chambre d'Agriculture et que tout se passe de manière cordiale.

Monsieur LALUQUE, délégué suppléant sur la commune de Chambon la Forêt prend la parole pour réitérer la demande concernant la pose des panneaux directionnels au niveau de l'étang des Pâturaux, car il y a eu un constat durant la période estivale où les promeneurs ne trouvaient pas l'étang quand ils étaient garés sur le parking. A l'heure actuelle les promeneurs nous ont fait remonter que l'endroit était difficilement identifiable.

Monsieur Emmanuel CAMPLO, chargé de mission de rivières lui répond que le devis a été signé avec le prestataire PIC BOIS, pour la conception et la pose des panneaux directionnels et d'accueil. Ce qui retarde le tout pour le moment, c'est la création d'un élément graphique (une mascotte) qui doit être intégrée sur les panneaux d'entrée. Seulement la conception de celle-ci pose un peu de soucis car nous rencontrons un problème de compréhension sur la demande ce qui engendre beaucoup d'échanges. Il faut donc s'armer de patience mais c'est une question de semaines.

Monsieur VICECONTI, délégué titulaire sur la commune de Dadonville, souhaite faire un point sur la pollution du bassin de la Guinette, le jugement du mois d'octobre a été reporté au mois de mai 2026, sachant que cette procédure a été mise dans les mains de l'assurance de la mairie. Une entreprise a été missionnée pour réaliser un devis de dépollution pour un montant d'environ de 400 000 euros, Monsieur VICECONTI trouve ce chiffrage démesuré par rapport à l'état actuel du bassin, sachant que la végétation a repris ces droits. Sachant que le pollueur a fait contreexpertiser les expertises déjà faites. Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec l'OFB pour être auditionné par rapport à l'entretien du déshuileur.

Monsieur Éric MENARD, Technicien de rivière, précise qu'il doit y avoir également le curage du bassin proche du rond-point en propriété du département du Loiret ce que confirme Monsieur VICECONTI en actant que la Mairie a bien effectué ce qu'il fallait au niveau du séparateur.

Monsieur CAMPLO, chargé de mission rivières, précise que le SMORE, étant partie civile, a été destinataire de l'expertise de la défense. Celle-ci ne tient pas la route de bout en bout et comporte de nombreuses incohérences. De ce fait nous avons rédigé une note à l'avocat Maître BERGER en lui faisant pour valoir nos arguments.

Monsieur VICECONTI constate qu'au vu de la situation, cela se retourne contre la commune de Dadonville qui n'a rien demandé. Effectivement Monsieur CAMPLO ajoute que c'est ce que voudrait la défense, mais honnêtement vu leurs arguments il y a très peu de chance. Il précise également qu'au vu de la lecture de la procédure de l'OFB, la commune est complètement dédouanée et il y a eu assez d'investigations qui prouvent que la commune n'est pas en cause.

Concernant la méthode de dépollution qui est estimée très haute, c'est le fait de mettre un engin dans le bassin pour curer, pour passer sur la berge. Un autre engin pour remettre dans les semis. Sachant qu'il y a deux sortes de transport, un étanche et un traitement qui part en part en région parisienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE

